



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 3 mars 2025 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

30, 10^e Avenue Ouest
Lot 4 730 036
Cadastre du Québec
Propriétaire : Dépanneur 111 (2011) inc.

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) de 30' X 50' donnant une superficie d'environ 140m² au lieu de 120m², avec une hauteur des murs à 3,51m (11'6") au lieu de 2,8m et avec une hauteur totale à 6,68m au lieu de 4,3m, conditionnellement à la fusion des lots 4 730 036 et 4 730 021.

Le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 mars 2025 à 19 heures à la salle municipal – secteur Colombourg.

Donné à Macamic, ce 13 février 2025

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe